

CHARTRE DE L'ANIMATEUR

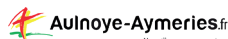
Tout savoir pour bien débuter !

Découvrez votre charte en 7 points



OBJECTIF : OFFRIR AUX ENFANTS UN MOMENT DE QUALITÉ

Établie en concertation avec les différents acteurs jeunesse, cette charte a pour objectif de rendre accessible et visible le cadre de travail mis en place dans les accueils péri et extra-scolaires. Chaque animateur recruté s'engage à la respecter.



CHARTRE DE L'ANIMATEUR

1) RÔLE ET MISSIONS DE L'ANIMATEUR

- Proposer des activités diversifiées, variées et adaptées selon la tranche d'âge, en respectant leurs besoins et capacités
- Mettre en œuvre le planning d'activités en accord avec les projets éducatifs et pédagogiques
- Animer un groupe dans une activité de A à Z
- Gérer la vie quotidienne — jouer et laisser jouer — garantir la sécurité

2) ATTITUDE PROFESSIONNELLE ET POSTURE

- Référent de l'enfant : politesse, vocabulaire adapté, tenue correcte
- Être avenant dans l'accueil, disponible, à l'écoute et ponctuel
- Être dynamique, motivé, volontaire, souriant et autonome
- Savoir s'adapter, prendre du recul et se remettre en question au quotidien
- Téléphone portable autorisé uniquement durant les pauses ou en cas d'urgence
- Protéger, alerter, secourir

3) SÉCURITÉ AFFECTIVE, PHYSIQUE ET MORALE

La sécurité des enfants est la mission première de chaque animateur. Le respect des règles suivantes constitue le fondement de la relation de confiance entre l'équipe d'animation et les familles.

Sécurité affective

- Relation de confiance sans favoritisme
- Respecter l'intimité et les émotions
- Pas de relation ambiguë ou exclusive avec un jeune
- Cadre sécurisé et rassurant où chacun est valorisé

Sécurité physique

- Surveillance active et permanente
- Prévention des accidents
- Protéger, alerter, secourir
- Aucun geste violent, même pour rire
- Respect des règles d'encadrement

Sécurité morale

- Climat bienveillant et respectueux
- Lutte contre toute forme de discrimination, moquerie, harcèlement
- Être à l'écoute

4) TRAVAIL D'ÉQUIPE ET VIE COLLECTIVE

- Partage des responsabilités et bienveillance envers l'équipe et les enfants accueillis
- Reconnaître et valoriser les compétences de chacun pour favoriser la complémentarité
- Empathie et soutien envers les collègues — partage de connaissances et d'expériences
- Communiquer et être à l'écoute de l'équipe et des enfants

→ Suite page 2 : Hygiène & bien-être — Réglementation & engagement

5) HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

Présentation et hygiène

- Maintenir une bonne hygiène corporelle et une présentation correcte
- Avoir une tenue adaptée aux activités pour favoriser la sécurité
- Être un exemple auprès des enfants et instaurer un climat de confiance
- Prendre une pause selon le règlement

Rythme et bien-être des enfants

- Prise en compte et respect du rythme de chaque enfant
- Proposer des moments de pause et de relaxation
- Aménager un espace dédié pour favoriser le bien-être général

6) RÉGLEMENTATION ET ENGAGEMENT

- Connaître les droits et obligations qui incombent au métier d'animateur
- Se conduire avec éthique et professionnalisme en toutes circonstances
- Proposer des animations en adéquation avec le projet pédagogique
- Connaître la réglementation en vigueur (encadrement, sécurité...)
- Garantir la sécurité morale, affective et physique des enfants
- Être responsable de la bonne tenue des documents administratifs (fiche sanitaire, fiche de liaison, sortie...)
- Avoir connaissance et respecter le règlement intérieur de la structure

ENGAGEMENT DE L'ANIMATEUR

En signant cette charte, l'animateur s'engage à respecter l'ensemble des règles énoncées et à œuvrer chaque jour pour offrir un accueil de qualité, sécurisé et bienveillant à chaque enfant confié à sa responsabilité.

Nom et prénom de l'animateur

Signature

Date

Structure / Établissement

"Ce cadre doit permettre aux animateurs d'assurer un accueil sécurisé et bienveillant de chaque enfant afin de leur proposer des activités dans un environnement serein et épanouissant."